



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Birmanie

Question écrite n° 46394

Texte de la question

Le Premier ministre birman s'est entretenu au début du mois d'août 2004 avec les dirigeants vietnamiens de la controverse entourant la participation de Rangoon à un sommet euro-asiatique prévu en octobre, à Hanoï. La visite du dirigeant birman s'inscrit dans les efforts de dernière heure pour résoudre le conflit entre les dix membres de l'ASEAN et l'Union européenne sur la participation de la Birmanie à la rencontre du partenariat euroasiatique (ASEM) les 8 et 9 octobre, à Hanoï. La tenue du sommet est compromise par la volonté des pays de l'ASEAN d'y voir représentée la Birmanie, contre l'avis des Européens, en particulier du Royaume Uni, qui réclament une libération de l'opposante Aung San Suu Kyi et l'amorce d'une démocratisation. Les partenaires asiatiques de l'Union européenne refusent, en cas d'éviction de Rangoon, d'accepter la venue des dirigeants des 10 nouveaux États membres de l'Union européenne, une exigence « inacceptable » pour les Européens. La controverse a déjà entraîné l'annulation de deux réunions ministérielles euro-asiatiques, l'une programmée le mois dernier à Bruxelles, et l'autre en septembre, à Rotterdam. Compte tenu de ces éléments, Mme Chantal Robin-Rodrigo demande à M. le ministre des affaires étrangères de lui préciser son sentiment sur ce dossier.

Texte de la réponse

La France attache, depuis l'origine, une très grande importance au dialogue Europe-Asie (ASEM). Elle y voit un canal privilégié de dialogue politique, un moyen de faire progresser les échanges économiques et culturels ainsi que la coopération entre les sociétés civiles. Nous avons donc considéré le cinquième sommet de l'ASEM (Hanoï, 7-9 octobre) comme une échéance majeure. Cette volonté commune a permis de trouver un compromis pour la tenue du Sommet, avec un engagement des partenaires asiatiques que la Birmanie serait représentée à niveau inférieur (ni chef d'État, ni chef de gouvernement). Parallèlement un renforcement des sanctions à l'encontre de la Birmanie a été décidé au niveau européen. En effet, la France et ses partenaires européens constatent que la demande de libération inconditionnelle de Mme Aung San Suu Kyi et de tous les prisonniers d'opinion n'a toujours pas été satisfaite. Ils prennent à nouveau acte de l'absence d'un dialogue substantiel de réconciliation nationale entre le Comité d'Etat pour la Paix et le Développement et la Ligue nationale pour la démocratie (NLD) et d'une coopération sincère et complète de Rangoun avec les Nations unies et ses principaux représentants. Cette impasse politique actuelle et les violations répétées des droits de l'homme par ce pays justifient donc une adaptation nouvelle de la position commune de l'Union européenne.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46394

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 septembre 2004, page 6935

Réponse publiée le : 23 novembre 2004, page 9180